



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

# Préavis N° 04 - 2023

## du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Budget 2024**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 10 octobre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2024.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le treizième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2023 :

Libellé	Budget 2024 (en CHF)	Budget 2023 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'772'550.00	9'322'500.00	450'050.00	4.8%
Biens, services et marchandises	2'324'083.00	2'200'690.00	123'393.00	5.6%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	1'000.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
Attributions aux fonds + fin. spéc.	50'000.00	50'000.00	0.00	0.0%
<b>Total des charges</b>	<b>12'148'133.00</b>	<b>11'574'690.00</b>	<b>573'443.00</b>	<b>4.95%</b>
Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	4'500.00	4'000.00	500.00	12.5%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'781'280.00	2'282'380.00	498'900.00	21.9%
Participations et rebts coll publ.	9'362'353.00	9'288'310.00	74'043.00	0.8%
<b>Total des revenus</b>	<b>12'148'133.00</b>	<b>11'574'690.00</b>	<b>573'443.00</b>	<b>4.95%</b>

Par rapport aux comptes de l'année 2022, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2024 (en CHF)	Comptes 2022 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'772'550.00	8'661'853.42	1'110'696.58	12.8%
Biens, services et marchandises	2'324'083.00	2'035'592.91	288'490.09	14.2%
Amortissements	0.00	88'020.66	-88'020.66	-100.0%
Intérêts passifs	0.00	523.40	-523.40	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	406.80	593.20	145.8%
Aides et subventions	500.00	93.45	406.55	435.0%
Attributions aux fonds + fin. spéc.	50'000.00	142'600.00	-92'600.00	-64.9%
<b>Total des charges</b>	<b>12'148'133.00</b>	<b>10'929'090.64</b>	<b>1'219'042.36</b>	<b>11.15%</b>
Patentes et concessions	0.00	200.00	-200.00	-100.00%
Revenus du patrimoine	4'500.00	4'310.00	190.00	4.41%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'781'280.00	3'435'907.81	-654'627.81	-19.05%
Part à des recettes cantonales	0.00	5'888.15	-5'888.15	-100.00%
Participations et rebts coll publ.	9'362'353.00	7'482'784.68	1'879'568.32	25.12%
<b>Total des revenus</b>	<b>12'148'133.00</b>	<b>10'929'090.64</b>	<b>1'219'042.36</b>	<b>11.15%</b>

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 4.95% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 11.15% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2022.

Cette variation des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Charges relatives aux achats de biens, services et marchandises

### Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en hausse de 4.8% par rapport au budget 2023 et de 12.8% par rapport aux comptes de l'année 2022.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2024 diminue de l'équivalent de 0.10 ETP afin de se situer à 61.60 ETP. Cette diminution s'explique de la manière suivante :

Administration	+ 0.00 ETP
Cadres dirigeants	- 0.30 ETP
Police secours	+1.00 ETP
Police de proximité	-0.80 ETP
Assistants de police	+0.00 ETP
Services généraux	+0.00 ETP
<b>Diminution de l'effectif</b>	<b>-0.10 ETP</b>

Le budget 2024 prévoit une indexation au coût de la vie de 1.0% ainsi que les augmentations statutaires. Le budget 2024 prévoit l'engagement de 3 aspirants de police afin de pallier au manque de policiers formés et aux départs à la retraite planifiés pour les années 2025 et 2026.

### Augmentation des biens, services et marchandises

Nous constatons que achats de biens, services et marchandises sont en hausse de 5.6% par rapport au budget 2023 et de 14.2% par rapport aux comptes de l'année 2022. Ceci s'explique notamment par :

Libellés	Montants	
	CHF	
Renouvellement du matériel d'intervention spécialisé	CHF	14'000.00
Augmentation renouvellements outils spécialisés SR + prévention	CHF	60'000.00
Adaptation contrats maintenance mise en conformité bâtiment	CHF	10'000.00
Augmentation des prestations informatiques et des services	CHF	40'000.00
<b>Total augmentation achats biens, services et marchandises</b>	<b>CHF</b>	<b>124'000.00</b>

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2023, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2024 (en CHF)	Budget 2023 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	581'300.00	576'000.00	5'300.00	0.9%
Paudex	280'600.00	277'500.00	3'100.00	1.1%
Pully	8'028'053.00	7'940'710.00	87'343.00	1.1%
Savigny	472'400.00	494'100.00	-21'700.00	-4.4%
<b>Total des charges</b>	<b>9'362'353.00</b>	<b>9'288'310.00</b>	<b>74'043.00</b>	<b>0.80%</b>

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2022, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2024 (en CHF)	Comptes 2022 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	581'300.00	491'439.94	89'860.06	18.3%
Paudex	280'600.00	221'640.89	58'959.11	26.6%
Pully	8'028'053.00	6'348'172.90	1'679'880.10	26.5%
Savigny	472'400.00	421'530.95	50'869.05	12.1%
<b>Total des charges</b>	<b>9'362'353.00</b>	<b>7'482'784.68</b>	<b>1'879'568.32</b>	<b>25.12%</b>

La variation différente de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2024 qui vous est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2023 (+4.95%) et de 11.15% par rapport aux comptes de l'année 2022. Cette progression est la résultante de l'engagement de 3 aspirants, de l'indexation des salaires ainsi que de l'achat de matériels divers (protection, outils spécialisés de la signalisation routière, prévention, informatique, ...).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité Est Lausannois»**

1. vu le préavis No 04-2023 du Comité de direction du 10 octobre 2023,

2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. de valider le budget 2024 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 10 octobre 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



D.-H. Weber

Annexe :

- 
- Le budget 2024